



HAL
open science

Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2009, Université de Cergy-Pontoise - UCP.
hceres-02040412

HAL Id: hceres-02040412

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040412v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

ACADÉMIE : VERSAILLES

Établissement : Université de Cergy-Pontoise

Demande n°S3100018540

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Mention : Droit public

Avis Aeres

Appréciation (A+, A, B ou C) : B

Avis global : (sur la mention et l'offre de formation)

Le projet correspond à une offre de formations cohérente en droit public construite sur l'évolution des «métiers» du droit public.

Deux points méritent d'être soulignés. La volonté de l'Université de maintenir une voie recherche en droit public aboutit à proposer un nouveau parcours mixte consacré à l'étude des contentieux publics. Cette mixité à l'intérêt de ne pas enfermer les étudiants de la voie recherche et leur permet grâce à la thématique choisie de « rebondir » sur le marché du travail en cas d'abandon du projet doctoral. D'autre part, le projet présenté valorise la dimension professionnelle de ses formations avec en particulier le développement de parcours en alternance ou en formation continue sur le modèle du parcours « collectivités territoriales et politiques publiques ».

Certaines incertitudes demeurent sur les réorientations proposées, en particulier l'attractivité de la voie recherche même si la thématique « contentieux publics » paraît opportune. La consolidation de la voie recherche pourrait passer par l'ouverture de parcours également mixtes (recherche et pro) pour les spécialités territoriales et hospitalières. L'ouverture internationale doit être développée en lien notamment avec la dimension « droit comparé » du parcours recherche de la spécialité « contentieux publics ».

Les objectifs scientifiques et pédagogiques sont clairement définis. La formation se divise en un parcours contentieux public à finalité mixte (pro et recherche) et deux parcours pro (collectivités territoriales et carrières hospitalières), l'ensemble étant adossé sur un Master 1 Tronc commun. Une voie recherche en droit public est maintenue. L'objectif du Master est de délivrer une formation générale en droit public. Son champ comprend donc l'ensemble des matières du droit public interne, le droit communautaire ainsi que du droit comparé.

Les objectifs professionnels et les débouchés sont cohérents dès lors que les parcours sont conçus en fonction des débouchés identifiés (carrières judiciaires, hospitalières et territoriales). La mixité du parcours « contentieux publics » et l'orientation subséquente du parcours recherche offrent des possibilités de recherches doctorales sans fermer une éventuelle réorientation professionnelle.

Le positionnement dans l'environnement est bon, les formations proposées correspondent à une véritable réflexion en termes de besoins des administrations publiques. Le dossier fait état de liens étroits avec les institutions concernées.

L'adossement à la recherche est présenté de manière un peu sommaire. La spécialisation « Droit des contentieux publics » ouvre vers la recherche dans ce domaine. Plus largement, est indiquée la volonté d'encourager les thèses professionnelles dans le champ d'action des collectivités territoriales. Un projet de création d'un centre de recherche en droit public est annoncé. L'orientation des étudiants vers la recherche sur des sujets plus spécialisés avec les masters pro justifierait sans doute de créer des parcours mixtes.

Les parcours sont cohérents. S'agissant d'un master généraliste en droit public, sa cohérence est essentiellement fondée sur la logique d'approche des matières du droit public. Le tronc commun de M1 est lui aussi cohérent.



L'ouverture internationale est peu développée; elle tient dans l'enseignement de langues étrangères. La dimension de droit comparé dans le champ du contentieux permet aussi cette ouverture en M2. Un partenariat avec l'Université de Tanger vient en appui de la spécialisation « Droit des collectivités territoriales ». Cet ensemble paraît sommaire.

L'équipe pédagogique est étoffée et donne incontestablement les garanties de compétence académique dans les domaines couverts par le master. Le M1 est composé d'un fort tronc commun complété de quelques enseignements optionnels. Le M2 est construit par spécialité avec des enseignements communs à plusieurs spécialités. Les contenus sont cohérents avec l'objectif généraliste du M1 et avec chacun des champs de spécialisation en M2. Les aspects professionnalisants sont les points forts du Master avec en particulier la voie «apprentissage» ; la formation continue mériterait d'être précisée notamment dans le parcours hospitalier. On notera le peu de différences entre les voies recherche et Pro dans la formation mixte, notamment d'un point de vue méthodologique ; on peut regretter l'absence d'ouverture à la recherche dans les parcours professionnels.

Les liens pédagogiques avec l'IPAG et avec l'IEJ sont à préciser.

Une évaluation des enseignements et des UE est systématiquement effectuée en fin d'année.

S'agissant des flux d'étudiants, les interrogations persistent sur la voie recherche mais la réorganisation du parcours apporte un début de réponse. Les flux restent globalement raisonnables par rapport aux objectifs fixés. Le dossier donne des informations très complètes sur le devenir des étudiants qui ont suivi les parcours professionnalisants, mais il reste plus discret sur la poursuite des étudiants en thèse. L'accueil d'étudiants en apprentissage, qui augmente, apparaît comme un point très positif.

- Points forts :
 - Cohérence de l'offre de formation, bonne insertion dans le milieu local.
 - Réflexion en termes de débouchés des formations proposés; le master répond indubitablement à des besoins des organisations, surtout publiques, en juristes qualifiés.
 - Dimension professionnalisante ; le recours à des étudiants en apprentissage est un point à valoriser.
 - Réorganisation de la voie recherche dans le cadre d'un parcours mixte.
- Points faibles :
 - Effectifs très réduits de la voie recherche.
 - Ouverture internationale insuffisante.
 - Manque d'informations sur le projet carrières publiques hospitalières.
 - Très faible nombre d'étudiants poursuivant leurs études en thèse.

Avis par spécialité

Droit des contentieux publics

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

La formation est bien conçue, malgré quelques remarques ; le maintien de la voie recherche mérite d'être soutenu.

- Points forts :
 - Mixité du parcours.
 - Développement du droit comparé pour la voie recherche.
 - Réflexions en termes de débouchés professionnels.
 - Maintien d'une voie recherche en droit public.
- Points faibles :
 - Ouverture internationale insuffisante notamment en raison de la dimension « droit comparé » mise avant au titre de la voie recherche.
 - Effectifs à développer.
 - Ouverture sur les problématiques processuelles judiciaires.
 - Séminaire de méthodologie commun aux deux parcours.

- Recommandation :
 - Il serait important de corriger ces quelques points faibles pour améliorer la formation proposée.

Collectivités territoriales et politiques publiques

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

La formation est très bien conçue ; elle mérite d'être valorisée, notamment grâce à la formation en alternance.

- Points forts :
 - Aspects professionnalisants (formation en alternance).
 - Pluridisciplinarités (droit, économie, science politique).
 - Ouverture sur le monde des collectivités territoriales.

Carrières publiques hospitalières

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B

Cette formation n'est pas suffisamment détaillée, de nombreuses données sont manquantes. Il semble souhaitable de repenser certains éléments de la formation. S'agissant de la formation de cadres hospitaliers, le barrage que constitue le recrutement par concours dans les organisations concernées n'est pas suffisamment pris en compte, sauf au travers d'un partenariat, mal défini, avec l'IEJ et l'IPAG.

- Points forts :
 - Projet en lien avec une demande du secteur hospitalier.
 - Ouverture aux étudiants non juristes.
- Points faibles :
 - Equipe pédagogique insuffisante.
 - Formation continue des cadres hospitaliers à préciser.

Commentaire et recommandations

Il faudrait qu'un tel cursus de formation permette d'expérimenter et donc de renforcer à terme l'articulation entre la réalité des organisations et des métiers visés et les contenus et méthodes d'enseignement. Sans doute le recours à l'apprentissage est un bon moyen pour adapter en continu le dispositif et le faire évoluer à partir d'une analyse de l'emploi et des besoins sociaux qui sous-tendent ces professions.

Il serait également souhaitable de développer les parcours mixtes.